



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 14/01/2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 10</p> <p>VOTANTS..... 11</p>	<p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSÉ, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).</p> <p>Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS</p> <p>Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN</p> <p>Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE</p>

N° 02.2020.01 – Désignation du secrétaire de séance

André GUILLOUX est élu secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 14/01/2020	L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).
EN EXERCICE..... 15	Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS
PRESENTS..... 10	Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN
VOTANTS..... 11	Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE
	Secrétaire de séance : André GUILLOUX

N° 02.2020.02 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ce jour.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 14/01/2020	L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSÉ, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).
EN EXERCICE..... 15	Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS
PRESENTS..... 10	Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN
VOTANTS..... 11	Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE
	Secrétaire de séance : André GUILLOUX

N° 02.2020.03 – FINANCES – Approbation des comptes de gestion 2019 du budget principal

Le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé également à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après vérification et considérant les opérations régulières, M GUILLOUX, adjoint aux finances, propose de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'année 2019, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les comptes de gestion 2019 du budget principal

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 14/01/2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).</p> <p>Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 11</p> <p>VOTANTS..... 13</p>	<p>Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN</p> <p>Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE</p> <p>Secrétaire de séance : André GUILLOUX</p>

N° 02.2020.04 – FINANCES – Vote du compte administratif 2019 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes :	669 213,20 €	Recettes :	1 297 653,84 €
Dépenses :	419 860,10 €	Dépenses :	1 125 779,76 €
Résultat :	(+) 249 353,10 €	Résultat :	(+) 171 874,08 €

Mme GALIC sort de la salle de conseil pour le vote

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le Compte Administratif 2019 du budget principal

**M L'adjoint au maire,
André GUILLOUX**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 14/01/2020	L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).
EN EXERCICE..... 15	Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS
PRESENTS..... 12	Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN
VOTANTS..... 14	Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE
	Secrétaire de séance : André GUILLOUX

N° 02.2020.05 – FINANCES – Achat d'une tondeuse frontale

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle tondeuse frontale. Il indique qu'il a consulté plusieurs fournisseurs. Il propose la tondeuse frontale suivante :

Marque	GRILLO FD 1309
Caractéristiques	Puissance : 26CV, largeur de coupe : 1 320 mm, plateau de coupe avec ramassage et kit mulching, capacité du bac : 900 litres, relevage hydraulique du plateau et vidange hydraulique du bac.
Coût	23 800 € HT soit 28 560 € TTC
Reprise	800 € - reprise de l'ancien matériel

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de procéder à l'achat de la tondeuse frontale
- Autorisent Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 14/01/2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 12</p> <p>VOTANTS..... 14</p>	<p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).</p> <p>Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS</p> <p>Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN</p> <p>Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE</p> <p>Secrétaire de séance : André GUILLOUX</p>

N° 02.2020.06 – URBANISME – ZAC DES CHAPUTS – Dénomination des rues.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues. Le numérotage sera prévu ultérieurement.

Mme le Maire présente le projet de dénomination des rues de la ZAC des Chaputs :

- Rue des Sorbiers,
- Impasse des Trois Chênes,
- Rue des Champs d'Abas
- Impasse des Campanules
- Impasse des Myosotis
- Rue des Coudriers
- Impasse des Iris
- Promenade du Gué
- Impasse des Boutons d'Or
- Impasse des Amarantes
- Impasse des Jacinthes

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Approuvent la dénomination des rues de la ZAC des Chaputs, conformément aux documents annexés à la présente délibération
- Mandatent Mme le Maire pour les formalités à accomplir.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC



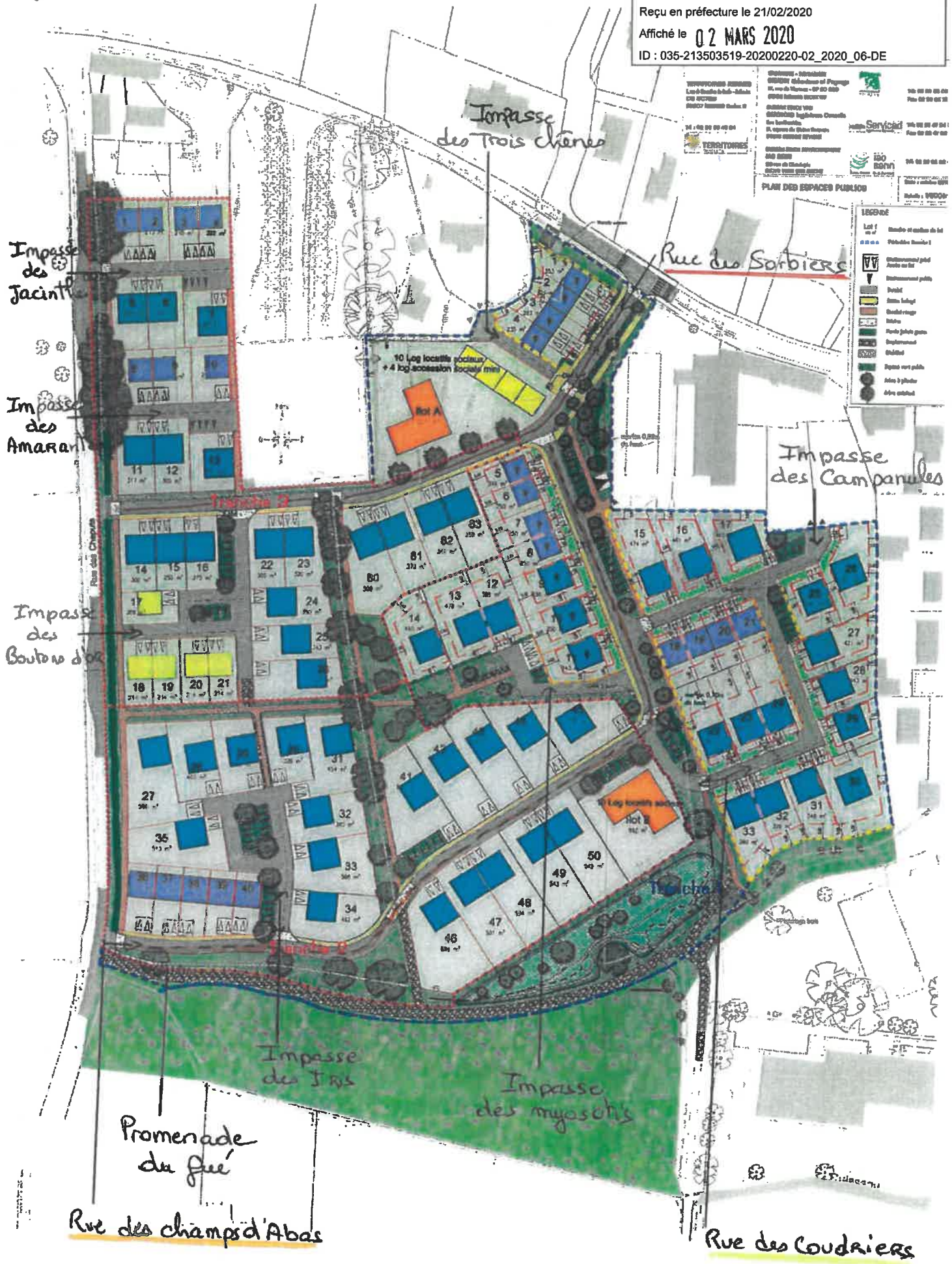
6/2/2020.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le 02 MARS 2020

ID : 035-213503519-20200220-02_2020_06-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 14/01/2020	L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4). Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 15	Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE
PRESENTS..... 12	Secrétaire de séance : André GUILLOUX
VOTANTS..... 14	

N° 02.2020.07 –PERSONNEL COMMUNAL – Instauration du Compte Epargne Temps

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale modifié,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 décembre 2019

Il est institué dans la Collectivité de LE VERGER un Compte Épargne Temps (C.E.T.) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du C.E.T. doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante).

Les jours concernés sont :

- Congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20,
- Repos compensateurs

Le total des jours inscrits sur le C.E.T. ne doit pas excéder 60 jours.

L'utilisation du C.E.T. :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. L'employeur ne peut obliger l'agent à utiliser son C.E.T.

Le C.E.T. peut être utilisé dès l'année qui suit son ouverture et sa première alimentation et permet d'accumuler des jours de congés rémunérés afin, par exemple :

- D'anticiper un départ à la retraite,
- D'accompagner un événement familial (naissance, mariage, décès, maladie...)
- De développer un projet professionnel (ex : préparation à un concours, projet personnel, humanitaire ou électif...)

Le C.E.T. peut être utilisé de plein droit à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou de solidarité familiale.

Il est recommandé d'éviter de consommer et d'alimenter le C.E.T. sur la même année, le C.E.T. ne devant être mobilisé que si l'ensemble des absences envisagées sur l'année ne peut être couvert par les congés annuels. Aucun fractionnement en demi-journée ou en heures n'est possible.

La collectivité n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le C.E.T. peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Il précise que les bénéficiaires de ce C.E.T. sont les agents titulaires à temps complet ou à temps non complet.

Le changement de situation :

En cas de mutation, les droits acquis au titre du C.E.T. sont conservés, mais la gestion incombera à la collectivité d'accueil (transfert du C.E.T. dans la collectivité d'accueil). Toutefois, par convention, les collectivités d'origine et d'accueil peuvent prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par l'agent. Les modalités d'alimentation complémentaire et d'utilisation du C.E.T. seront celles prévues dans la collectivité d'accueil.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident d'instituer au bénéfice des agents de la commune un Compte Épargne Temps (C.E.T.) à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Précisent que les jours accumulés sur le Compte Épargne Temps (C.E.T.) peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCAION 14/01/2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 4), Delphine DELCAMBRE (à partir du point 4).</p> <p>Absents : Céline ROLANT jusqu'au point 4, Delphine DELCAMBRE jusqu'au point 4, Sarah THOMAS</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 12</p> <p>VOTANTS..... 14</p>	<p>Absents excusés : Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN</p> <p>Pouvoirs : de Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE</p> <p>Secrétaire de séance : André GUILLOUX</p>

N° 02.2020.08 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire pour la période du 16 janvier 2020 au 20 février 2020.

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
27/01/2020	RUBION	Services techniques – vêtements	586,06 €
03/02/2020	JARDIMAN	Services techniques – Remise en état du F1435	741,68 €
05/02/2020	DARTY	Restaurant scolaire – Congélateur Liebherr	799,00 €
13/02/2020	Les papeteries d'Arvor	Mairie – ramettes de papier	391,20 €
14/02/2020	Menuiserie JAMIN	Boucherie – remplissage de la main courante existante	297,07 €
18/02/2020	Matebri	Services techniques – entretien AUXIGREEN	1400,40 €
19/02/2020	Qualiconsult	Extension Atelier municipal – Coordination en matière de sécurité et protection de la santé	1 066,50 €

Mme Le Maire
 Sylvie GALIC

